



## Conseil de Paris *Séance des 14, 15 et 16 décembre 2009*

### **Vœu présenté par Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11<sup>e</sup> arrondissement, relatif au maintien des emplois dans la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur**

Considérant que les habitants du 11<sup>ème</sup> arrondissement ont marqué leur attachement au service public postal à l'occasion de la votation citoyenne organisée le 3 octobre 2009.

Considérant que les salariés de la Poste ont accumulé de nombreuses journées de grèves montrant leur souci d'un service public postal de qualité.

Considérant qu'entre 2004 et 2007, plus de 1000 emplois ont déjà été supprimés à Paris. En 2008, 4 emplois l'ont été dans le bureau de Poste Goncourt. Aujourd'hui, dans le cadre d'une nouvelle réorganisation des bureaux, 4 nouveaux emplois seraient menacés, ce qui représenterait une baisse de 10% des effectifs, si la Direction de la Poste, qui a suspendu ce projet jusqu'à novembre 2010, maintenait cette orientation.

Considérant que les dispositifs « bienvenue à la poste » et « espace service client » (mis en place d'automates et gondoles de vente), instaurant un système à double vitesse, ne correspondent pas au besoin des personnes les plus âgées et des populations les plus fragilisées.

Considérant que ce bureau de poste est situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et que l'offre de la banque postale, qui conserve une vocation sociale, correspond mieux à la demande des usagers fragilisés socialement particulièrement dans ce secteur de l'arrondissement.

**Sur proposition de Patrick BLOCHE et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil de Paris émet le vœu que la direction de la Poste Paris Nord retire définitivement son projet de suppression d'emplois dans les bureaux de Poste Goncourt / Saint Maur, et y maintienne des guichets « toutes opérations », et que soit saisie la Commission départementale de présence postale, pour l'étude des conditions dans lesquelles doit se réaliser la mise en place du dispositif « bienvenue » dans les quartiers en ZUS.**